

SEANCE DU 24 JUIN 2021**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Nombres membres :**

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	15	15

L'an deux mil vingt et un

Le vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal de la commune de **PISSOTTE**

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur SAVINEAU Michel, Maire.

Date de convocation :

15/06/2021

Présents : Mmes et M. SAVINEAU M. – BIRE J.P. - COIRIER X. -

COURTIN C. – DAVID W. – FONTAN P. - GARCIN C. - GAUTIER

A. - Mme GUILLORIT-HERON A - JOUSSEAUME M. – MEUNIER

M. – RAGON A. - ROCHEREAU X. – TOUMI E. - YOU V.

Date d'affichage :

25/06/2021

2021-072 : Règlement et tarifs du cimetière à compter du 1^{er} juillet 2021

Monsieur Jean-Paul BIRE, Adjoint, présente le règlement du cimetière qui a été étudié et revu par la commission. Il est également proposé de modifier les tarifs des concessions du cimetière, du columbarium et du jardin d'urnes, comme suit à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Concession cimetière de 2m² :

- Concession trentenaire : 110 €
- Concession cinquantenaire : 160 €
- Caveau dépositaire, par journée : 10 €

Columbarium

- Concession de 10 ans : 200 €
- Concession de 30 ans : 470 €
- Concession de 50 ans : 785 €

Jardin d'urne, concession de 1m²

- Concession trentenaire : 75 €
- Concession cinquantenaire : 130 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte le règlement du cimetière et les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel SAVINEAU

